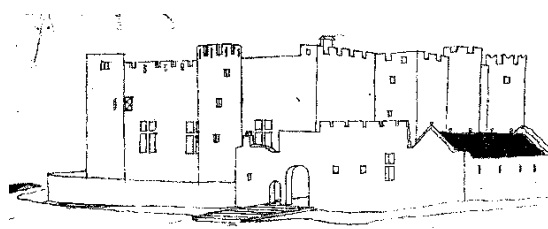


OLLOIX / INFOS

Bulletin municipal de la commune d'Olloix
Janvier 2006



Le mot du Maire

Chers olloisiennes et olloisiens, chers amis,

Dans un contexte national et européen difficile, et parfois dramatique, l'année 2005 se sera déroulée sans événement préjudiciable pour notre commune et son territoire. Cette année nous n'avons relevé ni accident, ni incendie notoire, ni réellement d'imprévus insurmontables tout cela malgré un enneigement exceptionnel qui a posé quelques problèmes à certains olloisiens, et malgré une sécheresse aux conséquences « relatives » qui a entraîné un déficit de pluie très important sur les prairies, tout en nous épargnant du manque d'eau potable.

A noter avec satisfaction, la naissance de l'association Olloisirs, qui manifeste une dynamique sans précédent pour s'occuper des petits, celle du SIVOS qui ouvre la porte à notre école intercommunale et au ramassage scolaire, et la mise en place progressive de la médiathèque intercommunale.

L'année 2006 devrait voir l'aboutissement de projets qui nous tiennent à cœur, la réalisation de la 2^{ème} tranche de la traverse bien sûr, projet lourd à porter pour une petite commune comme la nôtre, la desserte de notre commune en ADSL si attendue et promise depuis plus de 2 ans par France Telecom, la fin de certaines actions engagées dans les gorges de la Monne : réfection de la passerelle du PR, programmes des parcs à moutons, etc.

Sur le plan intercommunal, cette année 2006 sera marquée par un 1^{er} programme de travaux du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la VEYRE, par la restructuration progressive de l'Office de Tourisme qui prend une nouvelle forme juridique pour répondre à ses nouvelles compétences, et par l'engagement officiel de la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Comme vous le savez, quelques changements sont intervenus à l'intérieur de l'équipe municipale, suite à la démission de Robert BAPTISSARD : il s'agit principalement de modifications dans les délégations confiées à chaque conseiller. L'équipe municipale tient à poursuivre la réalisation du programme d'actions pour laquelle vous l'avez mandatée et essaie de gérer au mieux les intérêts de la commune, au regard de ses moyens humains et financiers.

Vous avez par l'intermédiaire de l'enquête réalisée l'année dernière, manifesté votre souhait d'en savoir plus et de donner votre avis sur les grandes questions qui traversent l'action municipale : fiscalité, intercommunalité, aménagement et projet urbain, etc. Nous essaierons tant par le biais des bulletins que par des réunions publiques ad hoc d'organiser l'information et la concertation des olloisiens sur ces sujets. Nous commençons dans ce bulletin par une description la plus complète possible des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) auxquels la commune appartient et participe activement. Une grande part de travail et de temps est en effet, donné bénévolement par les conseillers et certains olloisiens pour nous représenter au sein de ces instances intercommunales : qu'ils en soient remerciés sincèrement, sans eux, nous ne pourrions pas faire valoir aussi bien nos intérêts communaux et ceux de notre territoire intercommunal.

L'équipe municipale et moi-même, vous souhaitons une parfaite année 2006 et vous présentons tous nos vœux de santé et de prospérité.

Le Maire, Bernard Faye



La vie communale

Fonctionnement de la Mairie

La mairie est ouverte au public le mardi après midi de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 19h et le premier et le troisième samedi de chaque mois de 9h à 11h.

Permanence de Monsieur le Maire

Les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois, Monsieur le maire assure une permanence en mairie, de 17 h à 19 heures.

Changement dans l'équipe municipale

Suite à la démission de Robert Baptissard, premier adjoint, Jean Chandezon est devenu premier adjoint et Christian Champlot deuxième adjoint.

Dans sa séance du 16 décembre 2005 le conseil municipal a procédé à la désignation de délégués, représentant la Commune dans différentes instances intercommunales auxquelles participait Robert BAPTISSARD.

Bernard DUPONT est nommé délégué de la commune auprès du SIEG, Edwige BASSET déléguée de la commune au comité de pilotage de la Maison de la Monne et représentante de la commune à l'Office de Tourisme intercommunal, aujourd'hui transformé en EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial).

Jean François CARRIERE a accepté de suivre, bénévolement, les différentes actions conduites par la Communauté de communes et la commune d'OLLOIX sur le site classé des Gorges de la Monne.

Cérémonie du 11 novembre



Cette année, c'est sous le soleil qu'a eu lieu au monument aux morts, la cérémonie d'hommage aux victimes de la Grande Guerre alors qu'il ne

reste plus en France que six survivants de cette tragédie. Après l'allocution du Maire, une minute de silence fut observée à la mémoire des disparus.

Quelques olloisiens se sont ensuite retrouvés dans la salle du préau autour du pot de l'amitié offert par la mairie.

Le CCAS et le Noël des enfants

Le samedi 10 décembre 2005 a été fêté le Noël des enfants. Dans la maison de la Monne exceptionnellement ouverte pour cette occasion il a réuni une cinquantaine d'enfants accompagnés de leurs parents. Après un excellent spectacle, le père Noël, de passage à Olloix, a distribué des jouets aux enfants. Cet après midi de bonheur s'est terminé par un délicieux goûter offert par la boulangerie Champlot de Saint-Amant Tallende.



Mise à jour du règlement de l'eau

La gestion quotidienne de l'eau a montré la nécessité de procéder à certaines clarifications du règlement actuel pour ce qui concerne les changements de propriétaires ou de locataires en cours d'année. La nouvelle rédaction du paragraphe : « VENTE DE L'EAU ET TAXES ANNEXES » devient la suivante :

Art. 15 En règle générale, un relevé de consommation est effectué annuellement sur chaque compteur.

Art. 16 En cas de changement de propriétaire d'un immeuble en cours d'année (ou de

locataire si le contrat a été conclu en son nom), une facturation sera faite à chacun des propriétaires correspondant à respectivement un abonnement annuel par contrat, en référence à l'article 3 du présent règlement.

L'index de consommation devra être relevé au moment du changement de propriétaire (ou locataire) et sera facturé à chacun des contractants en fonction de sa consommation respective.

Art. 17 Les redevances demandées à chaque abonné sont fixées d'après les tarifs indiqués chaque année sur une délibération adoptée en Conseil Municipal.

Ces redevances font l'objet d'un état que la Mairie transmet à Mme le Percepteur de St-Amant-Tallende. Celle-ci en assure le recouvrement auprès de chaque abonné.

Une facture est par ailleurs adressée à chaque abonné.

Art. 18 Cette facture peut aussi comporter certaines redevances particulières, correspondant, soit au remboursement de réparations, soit à des sommes liées à un service rendu, soit à des frais entraînés par des interventions du personnel communal, sans préjudice des poursuites qui pourraient être envisagées dans certains cas.

Actualisation de la réglementation des ventes de concessions cimetières

Certaines concessions dans le cimetière communal arrivant prochainement à échéance le conseil municipal a pris, dans sa séance du 1^{er} octobre 2005 un certain nombre de dispositions concernant le renouvellement des concessions :

Les concessions sont désormais accordées soit pour 30 ans, soit pour 50 ans.

Le tarif des concessions avait été fixé par une délibération datant du 22/11/1997 modifiée par une seconde du 04/07/2003 consécutivement au passage à l'euro.

Le nouveau tarif adopté à l'unanimité est le suivant :

- pour la délivrance des concessions trentenaires : 64 € le m²
- pour la délivrance des concessions cinquantenaires : 100 € le m²
- pour le renouvellement des concessions trentenaires : 32 € le m²
- pour le renouvellement des concessions cinquantenaires : 50 € le m²

La surface minimale d'une concession est de 2.5m².

Les travaux

Les fontaines

Les travaux d'aménagement de la fontaine de Grandchamp sont pratiquement achevés : il ne reste plus que la mise en place de l'éclairage par le SIEG ainsi que plantations à faire.

La fontaine adossée située à l'entrée de la rue de la Charreyrade a fait l'objet d'un certain nombre de travaux de consolidation, le mur de soutènement présentant des faiblesses très perceptibles : les travaux continueront après l'hiver.

Aménagement de la traverse : deuxième tranche

Un retard dans l'obtention des subventions a repoussé le début des travaux de la deuxième tranche de la traverse. La subvention européenne sollicitée au titre du FEOGA a été refusée faute de crédits suffisants. Le maire est intervenu pour solliciter notre député Louis Giscard d'ESTAING au titre de la réserve parlementaire, en espérant compenser ainsi une partie de la subvention européenne.

La DGE, émanant de l'Etat, a été refusée à la commune au mois de mai, au motif qu'OLLOIX avait été trop bien servi les années précédentes. Le maire est intervenu auprès de M. le Préfet pour demander son obtention au titre du reliquat du programme 2005, et cette subvention (60 000€) a été notifiée dans le mois de novembre 2005.

Une réunion a été organisée avec les riverains pour leur expliquer le déroulement et examiner les problèmes posés par le chantier.

La difficulté la plus importante est l'absence d'une déviation évidente dans le bas du pays. Il a été demandé aux entreprises de minimiser les nuisances en permettant le plus possible la circulation dans la rue des trois puits pendant les travaux. Les olloisiens devront cependant faire preuve de patience et de compréhension devant la gêne occasionnée par les travaux.

Les projets

Restructuration de la mairie / projet médiathèque

Dans la séance du 14 octobre 2005, M. le Maire a présenté l'avant projet réalisé par l'architecte choisi par la commune pour repenser l'organisation des locaux à l'intérieur du bâtiment de la mairie. Ce réaménagement est rendu nécessaire par la décision de la Communauté de Communes de créer à partir du 1^{er} janvier 2006, une médiathèque en réseau couvrant le territoire intercommunal. Si

l'ensemble du projet (informatique logiciel, mobilier, collections, frais d'animation et de personnel) est pris en charge par la Communauté de Communes, il appartient à chaque commune de mettre à disposition de la médiathèque un local approprié à destination du public. En ce qui concerne OLLOIX, le conseil municipal a décidé de réserver pour la médiathèque le local contigu à la salle dite du préau, ce qui nécessite un certain nombre d'aménagements.

Le financement proposé pour cet aménagement est très intéressant puisqu'il permet d'être subventionné par le Département au titre du CLD, d'obtenir une aide spécifique de la Région et une autre de l'Etat par le biais de la DGE .

L'avant-projet présenté permet, de résoudre le problème de la médiathèque, mais il permettra également de remettre à neuf la salle du préau, de créer des sanitaires neufs, un local d'archives pour la mairie et même un accès direct depuis le hall d'entrée de l'étage. L'estimation prévisionnelle du coût des travaux, établie par l'architecte, chiffre l'opération à hauteur de 77 603 € HT.

Compte tenu de difficultés attendues pour l'obtention de la DGE, la réalisation de cette opération ne peut être envisagée qu'à la fin de l'année 2006, ou plus probablement à partir de juin 2007.

L'assainissement de la Croze

L'étude concernant l'assainissement du secteur de la CROZE a été rendue par le cabinet SAFEGE dans le courant de l'été 2005. Le périmètre initial de l'opération a été élargi en y incluant la rue sous les jardins, d'une part parce que le collecteur unitaire sous cette rue n'est plus adapté, d'autre part parce que de nombreuses venues d'eaux claires sont constatées sur la partie amont du réseau et qu'il conviendrait donc de les conduire au Ris plutôt qu'à la station de traitement de la Croix de Bâle. Le projet prévoit le raccordement de 26 maisons ou terrains à bâtir, pour un montant global de 97006 € HT.

Le financement est cependant loin d'être acquis et ce, pour deux raisons totalement indépendantes de la bonne volonté du Conseil Municipal :

- le Conseil Général conditionne désormais son aide financière à l'approbation préalable d'un schéma général d'assainissement et d'un diagnostic technique de l'état et du fonctionnement des collecteurs existants. Si la commune a bien réalisé un 1^{er} schéma d'assainissement en 1996, celui-ci est aujourd'hui à actualiser en fonction des travaux déjà réalisés et doit faire l'objet d'une enquête publique pour être opposable. Le diagnostic doit aussi être formalisé et complété. Le maire doit donc consulter plusieurs bureaux d'études pour obtenir des devis correspondants à ces études et travaux et ensuite solliciter le Conseil Général et l'Agence de Bassin qui devraient « normalement » financer le schéma et le diagnostic à hauteur

de 65% : 40 pour l'agence et 25 pour le Département.

- La seconde raison vient du fait que l'Agence de Bassin Loire Bretagne, dont nous dépendons, ayant épuisé les fonds dont elle dispose au titre de son programme triennal n'est plus en mesure de financer de nouvelles opérations avant le prochain programme en 2008. Ce manque de crédits conduit l'agence à sélectionner les dossiers ayant un fort impact sur la réduction de la pollution des eaux, ce qui est difficile à démontrer pour le raccordement de seulement 26 maisons à Olloix.

Après discussion, le Conseil constate qu'il n'est pas possible d'engager cette opération sans subvention. Il convient donc de faire réaliser au plus vite le schéma d'assainissement et le diagnostic réclamé par le Conseil Général. Il conviendra ensuite de rechercher des financements pour cette opération, le recours aux propriétaires intéressés n'étant pas exclu.

Programmation CLD 2006-2008 et mise à jour du PAB

La Communauté des Cheires va rentrer, dès janvier prochain, dans la 4^{ème} année de réalisation du contrat local de développement (CLD) contracté par l'intermédiaire de la Communauté de Communes avec le Conseil Général. A ce titre, une actualisation et une renégociation des opérations éligibles a été engagée qui conduit à la programmation des opérations suivantes sur les exercices 2006 et 2007 :

Au titre de la commune :

- aménagement de la Médiathèque : programmation CLD automne 2006 pour une réalisation en 2007 ;
- acquisition de la forge : programmation CLD 2006 pour une acquisition en 2006 ;
- Place de la Cure : programmation CLD début 2007, pour une réalisation fin 2007 ou en 2008 (sous réserve de l'acquisition préalable du terrain concerné) ;
- Place de la Charreyrade : programmation CLD fin 2007, pour une réalisation en 2008 et 2009 (liée partiellement à l'assainissement de la CROZE)

Au titre de la communauté de Communes mais concernant Olloix :

- aménagement de la table de lecture du paysage du puy de Marquerole : programmation début 2006, pour une réalisation aussitôt après ;
- poursuite de l'aménagement des parcs à moutons : programmation 2006 et 2007, pour une réalisation en suivant.

Par ailleurs, il devient indispensable de mettre à jour le Programme d'Aménagement de Bourg élaboré il y a maintenant 10 ans et dont la plupart des

actions sont réalisées. Ce document, qui constitue un cadre de référence pour programmer des opérations d'aménagement dans les bourgs, permet de solliciter un certain nombre de subventions dont la « fameuse » DGE ! Son élaboration est subventionnée à 60% par l'Etat.

Extension de l'école intercommunale de St SATURNIN

A la rentrée 2007 Olloix disposera de son école à St Saturnin dans le cadre du Sivos, désormais appelée « école de la Monne ». Les statuts de ce syndicat qui sera créé début 2006 ont été approuvés par le Conseil municipal.

La prise en charge de l'investissement correspondant aux nouveaux locaux qui permettront d'accueillir les enfants d'Olloix correspond à une dépense de 42 782 € qui sera financée par un emprunt sur 15 ans ce qui correspond à un remboursement annuel de 3 833 €.

L'environnement

Olloix et Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Il participe au maintien ou à la restauration de la biodiversité. Ce réseau représente un véritable enjeu de développement durable pour des territoires remarquables.

Olloix fait partie de Natura 2000 pour la préservation des pelouses sèches riches en espèces végétales rares. D'autre part, l'ensemble du territoire de la commune est concerné par la zone de protection spéciale « Pays des Couzes » de la Directive Oiseaux, visant à protéger des espèces rares qui nichent, en particulier, dans les gorges de la Monne.

Le contrat Natura 2000 permet d'assurer la gestion et l'entretien de milieux naturels en finançant les travaux définis comme nécessaires à la préservation et la mise en valeur du site Natura 2000.

La participation d'Olloix dans les syndicats et leur signification

1 - Adhésion directe de la Commune

La communauté de commune « Les cheires »

Olloix est l'une des onze communes constituant la communauté de commune « Les Cheires », les autres communes étant : Tallende, Le Crest, Chanonat, St-Amant-Tallende, St-Saturnin, St-

Sandoux, Cournols, Aydat, Saulzet le Froid, Le Vernet Ste-Marguerite.

Objet et compétences : les Cheires ont en charge deux grands domaines :

l'action sociale avec le portage des repas à domicile, les aides ménagères, la structure petite enfance, le CLSH pour l'accueil des enfants pendant les vacances scolaire, la permanence emploi formation, l'équipe d'insertion et l'animation de la médiathèque intercommunale.

Le développement économique et l'aménagement du territoire avec l'organisation des zones d'activités artisanales, le soutien aux activités commerciales, le tourisme tant en termes d'investissement (Maison de la Monne, pôles structurants d'Aydat de Pessade et de St-Saturnin) qu'au niveau de l'activité de l'office de tourisme, aide et soutien aux exploitants agricoles, la gestion de l'espace (plan de gestion des gorges de la Monne et du plateau de la Serre), mise en place du contrat de rivière et du dispositif de collecte des ordures ménagères. Dans le cadre du Grand Clermont la communauté participe à l'élaboration du schéma de cohérence territorial et a engagé un schéma de secteur planifiant l'organisation de notre territoire pour les dix ans à venir.

Fonctionnement

La communauté est administrée par un conseil communautaire d'une quarantaine de délégués des communes.

L'exécutif est constitué d'un bureau de onze membres présidé par Jean-Marc JUILHARD conseiller général et sénateur aidé de deux premiers vice-présidents, Bernard FAYE, maire d'Olloix est premier vice président chargé du développement. Danièle MARIE est la première vice-présidente chargée du social.

La communauté de commune emploie une quarantaine de personnes dirigées par Sophie-Caroline FARGUES directrice.

Délégués : titulaires : Bernard FAYE et Jean CHANDEZON, suppléant : Patricia OLENIEZ et Bernard DUPONT

Le SIVOS

Dénomination : Syndicat à Vocation Scolaire pour gérer et assurer la maîtrise d'ouvrage de l'école intercommunale de St SATURNIN

Le Syndicat Intercommunal gère **l'école primaire** commune à St-Saturnin, Olloix et Cournols, ainsi que **les activités parascolaires** (cantine, transport scolaire, et pour partie CLSH). Il assure les investissements nécessaires et la gestion des activités.

Coût annuel pour la commune :

Actuellement la participation d'Olloix aux dépenses de fonctionnement de l'école est de l'ordre de 351 € par enfant et par an. Celle de la cantine représente une dépense de 33 € par enfant.

Représentation : Le Conseil municipal a nommé Jean CHANDEZON et Bernard FAYE comme délégués au comité syndical du Sivos, Pa-

tricia OLENYEZ et Anne Marie LORADOUX comme déléguées suppléantes.

Le SIEG

Dénomination : Syndicat Intercommunal d'Electrification et de gaz.

Objet : Ce Syndicat mixte assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'ensemble des travaux communaux de **desserte en électricité** (basse et moyenne tension) et en **éclairage public**. Fortement subventionné par le Conseil Général, il assure tous les investissements sur le réseau public et gère au quotidien l'éclairage public. Le SIEG s'occupe aussi des **illuminations** de Noël. Il vient également de contracter avec France Telecom un accord pour se répartir le coût de **l'enfouissement des réseaux**.

Le SIEG est intervenu sur l'ensemble de nos programmes de requalification des espaces publics depuis 1995.

Principes de fonctionnement :

- *En exploitation :* maintenance de l'éclairage public par le biais d'un contrat signé avec l'Entreprise Electrique. Pour réduire les coûts d'intervention, le changement des ampoules ne s'effectue que pour 5 candélabres défectueux, ce qui explique parfois des délais de remise en état assez longs. C'est, par contre, à EDF, que nous réglons directement le coût de l'électricité consommée.

- *En investissement :* gratuité des travaux sur basse tension hors frais de génie civil directement pris en charge par la Commune. 60% de subvention sur les travaux d'éclairage public hors génie civil et avance de la TVA à charge de la commune.

Depuis peu, prise en charge partielle des travaux d'enfouissement de téléphone.

Coût annuel pour la commune :

à titre d'information, en 2005, la participation au SIEG a été de 1871 € en 2005 pour l'entretien de l'éclairage public et la mise en place des illuminations de Noël.

Délégués : Bernard DUPONT, suppléant Christian CHAMPLOT

Le SISIAV

Objet : représentation de la commune auprès du SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours), c'est-à-dire contribution de la commune aux frais de fonctionnement du SDIS. Le SISIAV regroupe pour notre territoire deux centres principaux : St Amant Tallende et Aydat, et plusieurs centres secondaires dont St Sandoux, auquel nous sommes rattachés.

Principes de fonctionnement : intervention sur appel de la collectivité ou des particuliers pour feux divers, inondations, mise en sécurité de bâtiments ou de personnes, accidents corporels ou automobiles, etc.

Coût annuel pour la commune : la participation financière de la commune est de 3979 € en 2005.

Représentation : Délégué : Christian CHAMPLOT, suppléant Jean Pierre ASTIER.

Le Syndicat du collège des Martres

Objet : S'occupe du **collège Jean Rostand** des Martres de Veyre dont dépendent nos enfants.

Coût annuel pour la commune : 172 € en 2005

Représentation : Délégués : Patricia OLENYEZ et Jean CHANDEZON.

L'Office de tourisme

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'Office de tourisme LAVE, émanation de la communauté de Commune les Cheires est un EPIC (établissement public industriel et commercial).

Objet : Au-delà de ses missions d'accueil et d'information, l'office fédère près de 200 prestataires touristiques rassemblés en commissions thématiques. L'office assure désormais la gestion du **Lac d'AYDAT** et de ses abords (et bientôt la future base nautique), le **site de PESSADE** et plusieurs équipements intercommunaux (parcours accrobranche, accueil à St SATURNIN) . Il est fortement impliqué dans une stratégie de mise en marché « touristique et de loisirs » de notre territoire, et s'attache à monter des produits adaptés à notre potentiel touristique.

La commune, propriétaire et exploitante de 3 gîtes communaux, est directement représentée à ce titre au sein de l'Office.

Mais la compétence tourisme étant déléguée à la Communauté de Communes les Cheires, c'est la Communauté qui dispose de 11 délégués au sein du Comité de direction de l'EPIC.

L'EPIC fonctionne principalement grâce à l'aide de la Communauté de Communes, à la perception de la taxe de séjour et à la commercialisation d'un certain nombre de prestations. Une « participation » annuelle est versée par les prestataires (soit pour Olloix 94 €)

Le président de l'EPIC, obligatoirement élu, est le Maire d'Olloix, Bernard FAYE, Edwige BASSET représente la commune au titre des gîtes et pilote la commission animation et culture.

EPF (établissement public foncier)

Dénomination : Etablissement public foncier, (ancien Syndicat Mixte d'Action Foncière)

Objet : acquisition pour le compte de la Commune de toute parcelle bâtie ou non bâtie à vocation publique.

Modalités de fonctionnement : intervention sur simple délibération du Conseil municipal, prise en charge des frais d'acte, de géomètre et pré-financement du coût de l'acquisition jusqu'à la rétrocession de la parcelle à la commune. Rétrocession moyennant un coût annuel calculé sur un taux très intéressant (proche de 2%).

L'EPF est intervenu pour acheter de nombreuses parcelles soit pour la réalisation des stations de traitement, d'espaces publics, de terrains domaniaux à usage de bois ou de pâtures à moutons, soit plus récemment pour la Forge, la Place de la Cure et le terrain d'assiette du château d'eau.

Représentation : déléguée Patricia OLENYEZ, suppléant Bernard DUPONT.

Parc des Volcans

Olloux fait partie du Parc des volcans et à ce titre est membre du Syndicat Mixte qui l'administre.

Représentation : la commune est représentée par Anne Marie LORADOUX.

La cotisation au Parc est de 295 € par an.

Association des communes forestières

Cette association est née après la tempête de 1999, pour fédérer les communes vis-à-vis des pouvoirs publics et les conseiller sur les possibilités de gestion des fonds forestiers. La participation de la commune est de 90 € par an.

La commune est représentée par Jean CHANDEZON.

AMF

Dénomination : Association des Maires de France.

Objet :

- représentation des communes par rapport aux différents services de l'Etat,
- défense des communes au niveau des travaux des assemblées parlementaires et des différents ministères,
- information et conseil des maires dans l'exercice de leur fonction,
- défense des maires en justice

Cette association est représentée par ses membres dans un grand nombre de commissions et d'instances départementales.

Le maire d'Olloux, à ce titre, est membre titulaire de la Commission des sites, de la Commission départementale de sécurité et membre suppléant du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Territoriale.

La cotisation annuelle est de 110 €

ANEM

Dénomination : Association nationale des Elus de la Montagne

Objet : représenter les communes de montagne et leur spécificité par rapport aux services de l'Etat et aux assemblées délibérantes.

La cotisation annuelle est de 94 €

2 - Adhésion indirecte par la Communauté de Communes « Les Cheires »

Sictom des Couzes

Dénomination : Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Regroupe un ensemble de communes autour du Massif du Sancy. La communauté des Cheires dans son ensemble y adhère.

Objet : Le Sictom des Couzes est l'organisme chargé de la collecte des ordures ménagères. Il gère donc le point propre (hors nettoyage des abords, les déchetteries (pour nous notamment celle de Montaigut le Blanc) et le Centre d'Enfouissement Technique situé à St Diery où sont traités les ordures ménagères collectées à raison d'une fois par semaine toute l'année et de 2 fois par semaine l'été. La collecte sélective se met peu à peu en place, dans les petites communes comme Olloux cela se fera d'ici deux ans.

Principes de fonctionnement : le coût des dépenses afférentes est réparti selon les caractéristiques du service et le nombre d'habitants concernés. La participation de la commune au SICTOM est réglée par la communauté des Cheires.

Le SICTOM fait lui-même parti du VALTOM syndicat mixte chargé du traitement des déchets de l'ensemble du Département du Puy de Dôme.

Représentation : délégués : Jean CHANDEZON, Patricia OLENYEZ.

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Veyre

Ce syndicat a en charge les études, puis la gestion et l'aménagement d'un contrat de rivière signé avec l'Etat pour une durée de 5 ans et portant sur la Veyre, le lac d'Aydat et la Monne.

Objet : Il a pour objet d'améliorer la qualité de l'eau, et se charge de l'entretien des cours d'eau, des relations avec les associations de pêche, de l'amélioration de l'assainissement des exploitations agricoles, etc.

Olloux participe aussi depuis peu à l'élaboration d'un autre contrat de rivière à l'étude pour la COUZE Chambon et ses affluents.

Délégué : Jean CHANDEZON.

SEPAAC

Dénomination : Syndicat d'études et de Programmation de l'Agglomération clermontoise (ancien SIEPAC).

Objet : élaboration de la Charte de pays du « Grand CLERMONT » et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : document majeur de planification remplaçant l'ancien schéma directeur. Le SEPAAC négocie des programmes de développement avec l'Etat, la Région et le Département. Il joue un rôle important dans la planification des grandes infrastructures, des équipements publics, des déplacements, de la politique d'habitat et de développement économique du Grand Clermont. Il est chargé de préserver les espaces naturels et agricoles.

Regroupant 2 communautés d'agglomération et 8 communautés de communes, soit près de 400 000 habitants, il est administré par un comité syndical et un bureau.

Représentation : Bernard FAYE et Jean- Marc JUILHARD sont membres du bureau

Collecte du sang

Sang Total

Saint Saturnin	Mercredi 28 juin 2006	17h-19h30	Salle des fêtes
Cournols	Lundi 7 août 2006	8h-10h	Foyer rural
St Amant Tallende	Lundi 24 avril 2006	17h-19h30	Mairie
	Mercredi 15 novembre 2006	17h-19h30	
Tallende	Mercredi 15 février 2006	17h-19h30	Salle des fêtes
	Mercredi 15 novembre 2006	17h-19h30	
Aydat	Jeudi 20 avril 2006	17h-19h30	Foyer rural
Saulzet le Froid	Mercredi 15 mars 2006	8h30-11h	Salle polyvalente
Le Crest	Vendredi 19 mai 2006	17h-19h30	Salle des loisirs
Chanonat	Mardi 5 décembre 2006	17h-19h30	Salle des loisirs

Plasmaphérèse

St Amant Tallende	Jeudi 23 mars 2006	8h30-11h30	Mairie
	Vendredi 24 mars 2006	14h30-17h45	Mairie
	Lundi 22 mai 2006	8h30-11h30	Mairie
	Mardi 23 mai 2006	14h30-17h45	Mairie
	Lundi 9 octobre 2006	8h30-11h30	Mairie
	Mardi 10 octobre 2006	14h30-17h45	Mairie

La vie des associations

Le club des trois puy

Le club des trois puy se réunit un jeudi après midi sur deux dans la salle du préaux. Le jeudi 5 janvier 2006 a eu lieu le traditionnel tirage des rois.



Olloisirs

Olloisirs a fêté avec la participation d'un grand nombre d'enfants du village et d'adultes, la soirée Halloween du 5 novembre 2005.



Au cours du défilé, depuis le restaurant de la Monne jusqu'à la bascule, les enfants ont découvert friandises et sourires des villageois, éclairés de lampions offerts par l'association Olloisirs.

Olloisirs remercie les dons des villageois pour leur participation au marché de Noël, le 6 décembre: décorations de Noël faites par les enfants, gâteaux Alsaciens préparés par Frédérique et vin chaud concocté par Colette, accordéon joué par Sabine.

Olloisirs vous souhaite une bonne année 2006 et vous attends avec vos enfants pour de nouvelles activités et jeux.

L'ancien temps à Olloix



Le Mardi gras à Olloix en 1923